



OFFICE NOTARIAL DE SAINT-GERMER DE FLY

MAÎTRE LOUIS-ALEXANDRE PONTHIEU
NOTAIRE

SUCCESSEUR DE MAÎTRE PHILIPPE PLASKOWSKI

Vous accompagner, notre priorité, notre métier

27 rue Michel Greuet
60850 Saint-Germer de Fly

Tél. 03 44 82 81 50 (lignes groupées)

Fax 03 44 82 81 59

HONORAIRES

Parking privé
Etude ouverte du lundi au vendredi

Art.L444-1 du code de Commerce et article annexe 4-9.-I.4° du décret n° 2016-230 du 26 février 2016

Conformément à l'article L.444-1 du Code de commerce et à l'article annexe 4-9. -I.4° du décret 2016-230 du 26 février 2016 relatif aux tarifs et certains professionnels du droit et au fonds interprofessionnel de l'accès au droit et à la justice, avoir été averti du montant estimé des honoraires dus à l'office et des prestations particulières.

*** Le taux actuel de TVA applicable est de 20% en sus des sommes indiquées ci-dessus**

Néanmoins, une convention peut, suivant la matière, la particularité ou les circonstances du dossier, prévoir un honoraire forfaitaire qui sera élaboré avec le notaire ou son collaborateur.

PRESTATION	Montant Hors taxes	TVA *	Montant TTC
Consultation par ½ heure	50 €	10 €	60 €
DIVERS			
Procuration sous seing privé/ certification de signature	40 €	8 €	48 €
Copie d'acte ou autres documents	30 € de recherche + 0,38 € / page	6 € 0,076 €	36 € 0,456 €
Règlements créanciers non hypothécaires	50 €	10 €	60 €
Déplacement supérieur à 30 km			0,90 €/km sup
Expertise immobilière	150 €	30 €	180 €
Promesse de vente	200 €	40 €	240 €
Protocole d'accord	250 €	50 €	300 €
FAMILLE			
Testament authentique + enregistrement au fichier central	417 €	83 €	500 €
Testament sous seing privé hors fichier central	150 €	30 €	180 €
Etude patrimoniale et consultation	En fonction du temps passé, à voir avec le notaire		
Option du conjoint survivant	150 €	30 €	180 €
FONDS DE COMMERCE			
Vente de fonds de commerce (Minimum forfaitaire 3 000 € HT)	3 % Du prix de vente	En sus	
ACTES DE SOCIETE			
Statuts de société (hors formalités)	1250 €	250 €	1500 €
Modification de statuts de société (Minimum forfaitaire 1 000 € HT)	En fonction du temps passé, à voir avec le notaire		
Délibération -Assemblée générale SCI-	150 €	30 €	180 €
BAUX			
Bail commercial	Entre 1 200 € et 2 200 € TTC en fonction du temps passé		
Médiation (par heure)	160 €	32 €	192 €
Transaction	En fonction du temps passé, à voir avec le notaire		
Bail d'habitation	½ loyer HT + 300 € frais de dossier et formalités		
Etat des lieux	150 €	30 €	180 €

COMPÉTENCE NATIONALE

P
ONTHIEU

DROIT DE LA FAMILLE - DROIT RURAL - DROIT DES AFFAIRES - FISCALITÉ - NÉGOCIATION - GESTION IMMOBILIÈRE

Me Louis-Alexandre PONTHEIU
Notaire
27 Rue Michel Greuet
60850 SAINT GERMER DE FLY

IMMOBILIER (Evaluation / Expertise / Frais de négociation)			
PRESTATION	Montant Hors taxes	TVA *	Montant TTC
Avis de valeur (maison jusqu'à 250m ² -appartement jusqu'à 6 pièces) Au-delà, sur devis	150 €	30 €	180 €
Expertise bâtiment (avec rapport d'expertise)	En fonction du temps passé		
Promesse de vente et compromis de vente			305 €
Compromis de vente			240 €
Négociation immobilière – Prix net vendeur de 0 à 49 999 € – Prix net vendeur de 50 000 à 99 999 € – Prix net vendeur de 100 000 à 139 999 € – Prix net vendeur de 140 000 à 179 999 € – Prix net vendeur de 180 000 à 199 999 € – Prix net vendeur de 200 000 à 249 999 € – Prix net vendeur de 250 000 à 299 999 € – Au-delà de 300 000 €			4 000 € 5 000 € 6 000 € 7 000 € 8 000 € 9 000 € 9 500 € 3,5 %
Gestion locative	7% du loyer		8,4% du loyer
Dépôt de garantie (un mois de loyer)			
Etat des lieux	150 €	30 €	180 €

Art.L444-1 du code de Commerce et article annexe 4-9.-I.4° du décret n° 2016-230 du 26 février 2016
 Conformément à l'article L.444-1 du Code de commerce et à l'article annexe 4-9. -I.4° du décret 2016-230 du 26 février 2016 relatif aux tarifs et certains professionnels du droit et au fonds interprofessionnel de l'accès au droit et à la justice, avoir été averti du montant estimé des honoraires dus à l'office et des prestations particulières.

*** Le taux actuel de TVA applicable est de 20% en sus des sommes indiquées ci-dessus Néanmoins, une convention peut, suivant la matière, la particularité ou les circonstances du dossier, prévoir un honoraire forfaitaire qui sera élaboré avec le notaire ou son collaborateur.**